



PREFET DES LANDES

## **SIGNALÉ**

A MONT-DE-MARSAN LE 26 NOVEMBRE 2019

### VIGILANCE METEOROLOGIQUE JAUNE RENFORCEE VENTS VIOLENTS – VAGUES-SUBMERSION AVIS D'ALERTE

DESTINATAIRES (pour action) : **tous les maires des communes du département**  
nombre de pages : 1

La préfecture vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique, est placé en état de **VIGILANCE JAUNE RENFORCEE** pour le phénomène vents violents et de vagues-submersion.

**Période de validité du phénomène :**

- ce jour mardi 26 novembre de 20h00 jusqu'à mercredi 27 novembre 2019 au matin.

**Commentaire(s) :** Situation météorologique à surveiller pour un risque de vent violent. En lien avec l'arrivée d'une perturbation active et instable ce soir, le vent se renforce sur la façade atlantique. Il bascule violemment à l'ouest en début de nuit avec des rafales atteignant les 90 à 110 km/h localement. Sur la côte, après ce coup de vent bref en début de nuit, ces rafales se maintiennent jusqu'en fin de nuit entre 70 et 90 km/h du littoral des Landes.

**Si les valeurs de référence du niveau orange -vents violents- ne devraient pas être atteintes, la fragilisation du couvert végétal par les épisodes de pluies intenses qu'a connu le département depuis le début du mois incitent à la plus grande vigilance.**

En lien avec le renforcement du vent, de très fortes vagues sont générées sur le Golfe de Gascogne. Mercredi matin, dans un contexte de forts coefficients de marée (coefficient 99), les déferlements associés à ces fortes vagues et la surélévation du niveau de la mer crée un risque de submersion aux endroits les plus exposés.

**Consignes de comportement :**

- en cas d'événements festifs organisés sur le territoire communal, s'assurer de la bonne tenue des systèmes de sécurité et des fixations des structures et éléments de décors.
- Limitez l'accès aux parcs et jardins publics et déconseillez les promenades en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

**Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental.**

Il vous appartient de vous tenir informé sur l'évolution de la situation via le site de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

Cédric GARENCE